

DEPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

**DÉCISION N° DEC\_2022\_0078**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES FAÇADES DE L'ÉCOLE JEAN MOULIN ET  
CRÉATION D'UNE CRÈCHE - MARCHÉ N°19T0900  
LOT N°12 - CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE**

Le Maire de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2121-1, R.2121-5 et L.2194-1-6°,
- Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus visé,
- Vu les décisions DEC-2020-0020 du 10 mars 2020 et DEC-2020-0024 du 15 avril 2020 attribuant les marchés de travaux,
- Vu la décision DEC-2021-0013 du 02 mars 2021 concernant la passation d'avenants des lots 1, 12, 14,
- Vu la décision DEC-2021-0044 du 18 mai 2021 concernant la passation d'avenants des lots 1 à 14,
- Vu la décision DEC-2021-0076 du 12 juillet 2021 concernant la passation d'avenants des lots 4, 8, 13, 14,
- Vu la décision DEC-2021-0107 du 15 décembre 2021 concernant la passation d'avenants des lots 1, 2, 6, 10, 11,
- Vu la décision DEC\_2022\_0007 du 21 février 2022 concernant la passation d'avenants pour tous les lots,
- Vu la décision DEC\_2022\_0075 du 09 novembre 2022 concernant la passation d'un avenant n°4 pour le lot n°12,
- Considérant que des avenants peuvent être signés sans nouvelle procédure de mise en concurrence en raison de leur montant.
- Considérant que des travaux en plus et moins-values sont nécessaires pour terminer le chantier.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer l'avenant n°5 du lot n°12, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux et de le porter à 26 mois et 22 jours soit jusqu'au 06/07/2022.

Lot n°12 : Chauffage – ventilation – plomberie.  
Entreprise CLIMATIS – 20 Rue de la Vilette – 69003 LYON.

**MONTANTS AVENANTS PRÉCÉDENTS :**

Montant avenant 1 : 3 325,00 € HT – incidence financière

Montant avenant 2 : 680,00 € HT – incidence financière

Montant avenant 3 : 0 € HT – prolongation de délai

Montant avenant 4 : 89,96 € HT – incidence financière

**Montant avenant 5 : 0 € HT – prolongation de délai**

Montant du marché initial : 139 755,04 € HT

Montant du marché après avenants : 143 850,00 € HT soit 172 620,00 € TTC.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des services et le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de la Loire pour le contrôle de légalité.

Fait à Rive De Gier,  
**Le Maire,**

**Vincent BONY**